



## **Modification n° 01**

La présente modification a été préparée afin de répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

**Question 1 :** Un employé nommé pour une durée déterminée, un employé occasionnel, un employé contractuel ou un employé contractuel d'une agence effectue-t-il actuellement ces tâches ou des tâches semblables ou une telle personne a-t-elle effectué ces tâches ou des tâches semblables au cours des douze derniers mois? Dans l'affirmative, le fournisseur précédent a-t-il été invité à répondre à la demande?

Réponse : Non aucun employé n'effectue des travaux semblables à l'heure actuelle.

**Question 2 :** La partie C1 mentionne un budget maximal (90 000 \$) qui doit comprendre les déplacements. Le budget doit-il comprendre les coûts de déplacement des experts en la matière (EM) ou uniquement ceux de votre consultant?

Réponse : Le budget doit comprendre le temps et les déplacements du ou des experts en la matière (EN) et du ou des généralistes du secteur forestier (GSF).

**Question 3 :** Comment le processus des EM a-t-il été abordé dans le passé par le programme des ITIF, et par qui?

Réponse : La sélection des membres qui formaient les comités de révision des propositions au cours des anciennes mises en œuvre du programme des ITIF a été faite à l'interne par les membres du programme des ITIF. Le comité de révision était formé d'une diversité de représentants, possédant de l'expertise de divers domaines, tant à l'interne qu'à l'externe du gouvernement du Canada.

**Question 4 :** Le SCF peut-il fournir une copie de la grille d'évaluation qui a été employée précédemment?

Réponse : Une grille d'évaluation servant à sélectionner les membres du comité de révision des propositions n'a pas été utilisée.